



CONSEIL COMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2019.

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 27 novembre 2019 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Brigitte ROBERT, Marie-Rose THIRIONET, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.06H et accueille les Conseillers de l'Action Sociale présents.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance tel qu'il leur a été transmis.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

Pour le Conseil de l'Action Sociale sont présents :

**Philippe TOMBEUR, Christine FOURNEAU-VANDENBOSSCHE,
Vincent JAMOULLE, Coraline MOERMANS, Renée WARNOTTE, Maria Helena
KNAEPEN, Caroline FRANCOIS, Directrice générale
Excusée : Renée WARNOTTE**

Séance commune :

2. Présentation du rapport de synergisation Commune-CPAS

Monsieur le Bourgmestre présente le rapport :

Ce rapport a été rendu obligatoire par le Code de la Démocratie Locale et la loi organique des CPAS, modifiés en ce sens par des décrets du 19 juillet 2018. Il a pour but de contribuer à l'implémentation d'une gouvernance locale centrée sur l'action où les acteurs locaux mutualisent au mieux leurs ressources pour accroître et améliorer le service au public. Il s'agit de gérer au mieux le bien commun dans une logique « gagnant – gagnant » pour le CPAS et la commune.

Ce rapport se compose de trois éléments :

- Un tableau reprenant les synergies en matière de ressources humaines, informatiques, travaux et marchés publics, projets en cours de réalisation et projets futurs.
- Un tableau des marchés publics en synergie
- Une matrice de coopération.

Pour la Commune et le CPAS, les synergies réalisées et en cours sont les suivantes :

- ✚ Cession de 14 points APE du CPAS en faveur de l'Administration communale
- ✚ Mutualisation des connaissances des différentes matières (gestion des salaires, marchés publics)
- ✚ Lorsque cela s'avère nécessaire les ouvriers communaux offrent leurs services au CPAS de manière ponctuelle et exécutent des travaux de maintenance et de logistique
- ✚ L'Administration communale met à la disposition du CPAS des techniciennes de surface pour l'entretien de ses bureaux
- ✚ Le Directeur financier est commun au CPAS et à la Commune
- ✚ Les employées des services administratifs de la commune et les assistantes sociales du CPAS ont suivi ensemble « la formation sur les premiers secours ».
- ✚ Par ailleurs, les deux institutions disposent d'un Service externe de prévention et de protection au travail commun et d'un plan de crise Commune-CPAS soit le « Plan mono-disciplinaire D2 ».
- ✚ Partage des infrastructures informatiques avec serveur commun et prise en charge de la maintenance par l'Administration communale
- ✚ Communication des actions du CPAS aux citoyens dans le cadre de son obligation de publicité active par le biais du site internet de la Commune
- ✚ Différents marchés publics conjoints sont passés par la Commune avec prise en charge de la facture globale : la maintenance des extincteurs, la gestion du portefeuille d'assurances, les pensions des mandataires, téléphonie et internet
- ✚ L'administration communale met à la disposition du CPAS ses conventions avec diverses Centrales d'achats
- ✚ Prise en charge des travaux de transformation de la gare de Fexhe par l'administration communale et mise à disposition de ce bâtiment communal au CPAS afin qu'il puisse y installer ses bureaux
- ✚ Mise à disposition des travailleurs engagés par le CPAS dans le cadre de la mesure Article 60 alinéa 7 de la Loi organique par le CPAS aux Services communaux
- ✚ Recherche d'un partenariat commun avec « les Archives de l'Etat ou toute autre « Société spécialisée » dédié à la conservation, le classement et la destruction des archives de la commune et du CPAS

- ✚ Gestion annuelle des Plans canicule et grand froid et du Protocole de protection des seniors par le CPAS
- ✚ Collaboration étroite dans le cadre de la réalisation du plan d'ancrage communal 2009-2010, soit la réalisation de 5 logements sociaux d'insertion dans l'ancienne gare de Fexhe. Le marché public de travaux est géré par l'Administration communale et la gestion des futurs logements sera remise au CPAS
- ✚ Désignation d'un conseiller interne en prévention et en protection du travail commun aux deux institutions.

Les marchés publics communs sont les suivants :

- Les travaux de transformation de la gare pour les bureaux du CPAS, pour un montant de 153.330 €
- La téléphonie, pour un montant de 5.814 €
- Les services postaux, pour un montant de 52.000 € en 4 ans
- Les défibrillateurs, pour un montant de 5.324 €
- Le matériel de nettoyage, pour un montant de 6.000 €
- L'entretien des extincteurs et des défibrillateurs
- Le marché d'assurances, pour un montant de 45.789 €
- Les services informatiques, pour un montant de 40.000 €.

Enfin, la matrice de coopération donne un résultat de 85/100, soit un indice correspondant à l'appréciation « maîtrisé ».

A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport.

Monsieur le Bourgmestre clôt la séance commune avec le CPAS.

3. Budget du CPAS pour l'exercice 2020.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka précise : « Pour cette année 2020, nous avons l'honneur de vous présenter le budget comprenant les prévisions des recettes et des dépenses qui nous permettront de remplir au mieux les missions du CPAS telles que définies dans la Loi organique du 8 juillet 1976.

En ce qui concerne la participation financière de la Commune au budget, nous observons que celle-ci s'élève à 348.000 € et est donc en diminution de 52.000 € par rapport à l'année 2019. Pour compenser cette diminution de la dotation et équilibrer le budget 2020, nous avons prélevé un montant de 58.845 € sur le fond de réserve ordinaire du CPAS qui a été constitué lors de la dernière modification budgétaire de l'exercice 2019.

Ce budget a été soumis pour avis, au comité de concertation Commune - CPAS le 30 Octobre 2019 et a été arrêté par le conseil du CPAS le 12 novembre 2019.

En matière d'aides sociales, nous remarquons une nouvelle augmentation des demandes des usagers. Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile pour certaines familles de faire face aux charges strictement nécessaires du ménage et de gérer un budget très limité. En vue de prévenir cette problématique, notre service demeure actif en matière de guidance budgétaire.

Le surendettement est un problème majeur, raison pour laquelle notre CPAS est associé à 7 autres CPAS dans le cadre d'une Association du chapitre XII chargée d'offrir un service de médiation de dettes à la population.

Dans ce domaine, nous devons privilégier la prévention et inviter nos citoyens à venir nous consulter dès que leur budget approche du déséquilibre et non quand le surendettement est présent.

En ce qui concerne le droit à l'intégration sociale, la législation nous a imposé d'appliquer le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) pour tout nouveau bénéficiaire du revenu d'intégration dans les trois mois suivants la décision d'octroi par le CPAS. Rappelons qu'auparavant celui-ci n'était obligatoire que pour la catégorie des bénéficiaires de moins de 25 ans.

Le but du PIIS pour tous est de permettre une meilleure intégration sociale et professionnelle de l'ensemble des bénéficiaires du RIS. Dans ce contexte, des objectifs sont définis contractuellement avec chaque bénéficiaire au regard d'un bilan social individuel établi par le travailleur social. Ce bilan est une évaluation de différentes dimensions de la situation sociale de l'utilisateur (sur le plan du logement, de la santé, des finances, de la formation, des connaissances, de la vie sociale et familiale, etc...) et constitue le point de départ de son parcours vers l'autonomie qui sera balisé par les différents objectifs à atteindre rédigés dans le PIIS.

C'est pourquoi, l'application de cette réforme demande un engagement important de la part de nos assistantes sociales et une réflexion accrue dans la construction de chaque PIIS.

En ce qui concerne l'année 2020, nous espérons voir se terminer les travaux relatifs à l'aménagement de 5 logements d'insertion prévus par l'Administration communale dans la deuxième partie des anciens bâtiments de la gare afin de pouvoir en reprendre la gestion. Nous avons également envisagé dans le programme stratégique transversal 2018-2024 du CPAS la création d'un taxi social et d'un service de collecte et de distribution de denrées alimentaires par le biais d'une démarche supra-communale afin de mutualiser les ressources humaines et financières inhérentes à la gestion et au fonctionnement de ce type projet. »

Monsieur Leblanc estime que le projet de taxi social est une très belle initiative, projet qui se trouvait d'ailleurs dans leur programme.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget du CPAS pour l'exercice 2020.

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget du CPAS pour l'exercice 2020.

4. Communications

Sans objet.

5. Ordonnance de police en matière de déchets.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'adopter l'ordonnance de police relative aux règles en matière de collecte de déchets, comme les années précédentes. Cette ordonnance contient les définitions et les modalités qui complètent la taxe sur la collecte et le traitement des déchets, ainsi que le document relatif au coût-vérité.

Ce document est identique à celui des années précédentes, en dehors de la mise à jour des règlements applicables.

Monsieur le Bourgmestre propose de l'adopter.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordonnance de police en matière de déchets.

6. Assemblées générales des intercommunales.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des ordres du jour des assemblées générales :

AIDE : 19 décembre à 18H

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019
2. Approbation du Plan stratégique 2020-2023
3. Remplacement d'un administrateur

ECETIA : 17 décembre à 18 H

Ordre du jour :

1. Approbation du plan stratégique 2020-2021-2022 conformément à l'article L1523-13 § 4 du CDLD
2. Démission et nomination d'administrateurs
3. Lecture et approbation du PV en séance

SPI : 17 décembre à 17H

Ordre du jour :

1. Plan stratégique 2017-2019 – Etat d'avancement au 30/09/19 et clôture
2. Plan stratégique 2020-2022
3. Démissions et nominations d'administrateurs (le cas échéant)

INTRADEL : 19 décembre à 17H

Ordre du jour :

Assemblée ordinaire

1. Bureau - Constitution
2. Stratégie - Plan stratégique 2020-2022 - Adoption
3. Administrateurs - Démissions/nominations

Assemblée extraordinaire

1. Bureau - Constitution
2. Projet de fusion établi le 24 octobre 2019 par le Conseil d'administration de la société coopérative à responsabilité limitée de droit public ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE TRAITEMENT DES DECHETS LIEGEOIS, en abrégé « INTRADEL », société absorbante, et le conseil d'administration de la société anonyme LIXHE COMPOST, société absorbée, conformément à l'article 719 du Code des sociétés, et déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège.

Possibilité pour les actionnaires d'obtenir une copie du projet de fusion sans frais.

3. Conformément au projet de fusion précité et sous réserve de la réalisation de la fusion et des décisions à prendre par l'assemblée générale de la société absorbée, fusion par absorption, affectée d'un terme suspensif jusqu'au 1er janvier 2020, par la société coopérative à responsabilité limitée de droit public INTRADEL de la société anonyme LIXHE COMPOST, dont le siège social est situé à 4040 Herstal, Pré Wigy 20, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0847.747.039 (RPM Liège, division Liège), par voie de transfert par cette dernière, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'intégralité de son patrimoine actif et passif, rien excepté, ni réservé à la société coopérative à responsabilité limitée de droit public INTRADEL, déjà titulaire de toutes les actions sociales de la société absorbée.

Toutes les opérations réalisées par la société absorbée sont considérées, du point de vue juridique, comptable et fiscal, comme accomplies pour le compte de la société absorbante à compter de la date de réalisation de la fusion, à savoir en date du 1er janvier 2020, à charge pour cette dernière de payer tout le passif de la société absorbée, d'exécuter tous ses engagements et obligations, de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion et de la garantir contre toutes actions.

4. Description du patrimoine transféré et détermination des conditions du transfert.

5. Constatation de la réalisation effective de la fusion et de la dissolution définitive de la société absorbée.

6. Modalités de décharge aux administrateurs de la société absorbée pour la période écoulée entre le 1^{er} janvier 2019 et la date de la fusion.

7. Conservation des livres et documents de la société absorbée au siège social de la société absorbante.

IILE : 16 décembre à 17 H

Ordre du jour :

1. Approbation du plan stratégique 2020-2022 – Evaluation 2019
2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération
3. Nomination d'un administrateur

CILE : 19 décembre à 17H

Ordre du jour :

1. Plan stratégique 2017-2019 – 2^e évaluation – approbation
2. Nouveau plan stratégique 2020-2022 – approbation
3. Désignation d'un administrateur – ratification
4. Lecture du procès-verbal – approbation

RESA : 18 décembre à 17H30

Ordre du jour :

1. Elections statutaires : nomination définitive d'un administrateur représentant les communes actionnaires
2. Elections statutaires : nominations d'administrateurs représentant les autres actionnaires
3. Adoption des règles de déontologie et d'éthique applicables aux organes de gestion
4. Droit de consultation et de visite des actionnaires communaux et provincial

5. Plan stratégique 2020-2022

ENODIA : 20 décembre à 17H

Ordre du jour :

Nomination à titre définitif de deux administrateurs représentant les communes associées

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'approuver le plan stratégique et les points de l'ordre du jour des assemblées générales, à l'exception de celle d'ENODIA, pour laquelle il semble utile de laisser chaque délégué libre de son vote.

A l'unanimité, le Conseil approuve le plan stratégique et les points de l'ordre du jour des assemblées générales, à l'exception de celle d'ENODIA où il laisse chaque délégué libre de son vote.

7. Désignation des délégués à l'assemblée générale de la SPI.

Monsieur le Bourgmestre signale que le Collège communal a souhaité reprendre sa collaboration avec la SPI. A cet effet, il convient de désigner les 5 délégués de la Commune aux assemblées générales. Pour la majorité, Monsieur le Bourgmestre propose Madame Devillers, Monsieur Jarbinet et lui-même.

La minorité propose Madame Dupas et Monsieur Leblanc.

A l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur le Bourgmestre, Madame Devillers, Monsieur Jarbinet, Madame Dupas et Monsieur Leblanc.

8. Modification budgétaire de la Fabrique d'église de Fexhe.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que la modification budgétaire, après correction par l'Evêché, présente des recettes et des dépenses pour un montant de 20.173,77 € et ne demande pas de subvention communale. Ce complément était au départ fixé à 7.022,52 € et est réduit à zéro. Des travaux d'entretien qui étaient prévus lors du budget initial n'ont pas été réalisés.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Fexhe telle que corrigée par l'Evêché.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Fexhe.

9. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019 tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019 tel que transmis.

Monsieur le Bourgmestre rappelle le rendez-vous le 7 décembre à 09.40H à l'administration communale, pour la visite à l'aéroport de Bierset, prévue à 10H.

Il revient sur la séance d'information à propos de Bierset, qui a eu lieu le 21 novembre : certaines personnes n'ont pas reçu toutes les informations parce qu'il y avait trop de monde et en raison de la durée de l'exposé. Le problème vient aussi de ce que chacun veut parler de son cas particulier. Or, l'essentiel, c'est l'information globale : pas de 3^e piste et pas d'expropriation sur la Commune. On reparlera de la route de délestage, qui est importante pour la Commune. A ce sujet, Monsieur le Bourgmestre signale qu'il a rendez-vous avec Monsieur le Ministre Henry.

Monsieur le Bourgmestre précise encore qu'il est désolé pour ceux qui sont déçus de ne pas avoir entendu ce qu'ils voulaient entendre.

Monsieur Leblanc estime que c'était une bonne initiative, et qu'il est clair qu'elle venait des autorités communales. Il regrette l'aspect commercial de l'exposé, qui a peut-être déçu les participants, mais il fallait bien une introduction. Il n'y a pas beaucoup à discuter puisque ce qui était annoncé n'aura pas lieu.

Monsieur le Bourgmestre souligne que certaines Communes n'osent pas organiser une telle séance à cause des débordements (tout le monde n'est pas bien intentionné). Le principal, c'est d'avoir la même vision et le même programme pour défendre les citoyens le mieux possible.

Monsieur Leblanc marque son accord.

Monsieur le Bourgmestre estime que la route de délestage doit absolument être réalisée, parce qu'il y a beaucoup trop de camions à Fexhe. Il faut sensibiliser les pouvoirs supérieurs pour que la Commune devienne plus paisible.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.50H.